

**DECISION DU BUREAU
Séance du 24 Février 2020.**

Date de la convocation : 11 Février 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présent : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**REU
OS
M**

Le lundi 24 février 2020 à 10 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE et Robert MORANDIN.

**Décision n° BU20202 : CONTRAT RELATIF A L'ACCES ET L'UTILISATION DE LA
PLATEFORME D'ECHANGES ENEDIS**

Nomenclature 1.4 Autres contrats

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 en date du 3 juillet 2014 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public »,

Le SDEHG accompagne les communes dans leurs opérations d'économie d'énergie en matière d'éclairage public, de bâtiments publics et de production d'énergies renouvelables. Les études permettant un conseil de qualité nécessitent une bonne connaissance des consommations énergétiques. Enedis a mis en place en juin 2019 une expérimentation en vue de tester l'accès et l'utilisation de la plateforme d'échanges d'Enedis, par des tiers dûment habilités par les clients, ici les communes, à consulter et recevoir la communication directe des données contractuelles et de consommations disponibles relatives à leurs sites de consommation. Le SDEHG s'est inscrit dans cette expérimentation. Celle-ci se transforme en service permanent.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser la prolongation de l'utilisation de ce service de mise à disposition de données,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat figurant en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Pierre ZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,

Le

05 MARS 2020

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>